

Déclaration obligatoire du chikungunya et de la dengue en France métropolitaine Données 2012

Depuis juillet 2006, l'infection à chikungunya est à déclaration obligatoire (DO) en métropole et dans les départements français d'Amérique et depuis 2008 à La Réunion.

Les critères de déclaration du chikungunya sont la mise en évidence d'une fièvre >38,5° d'apparition brutale, de douleurs articulaires invalidantes et d'une confirmation biologique (IgM positive ou PCR positive).

Pour la dengue, les critères de déclaration sont une fièvre supérieure à 38,5°C d'apparition brutale avec au moins un signe algique (céphalées, athralgies, myalgies, lombalgies, douleur rétro-orbitaire) et une confirmation biologique (RT-PCR ou test NS1 ou IgM positive)

1. Déclaration obligatoire du chikungunya

Six cas de chikungunya ont fait l'objet d'une DO entre janvier et décembre 2012.

Parmi les 6 cas, 5 étaient de sexe féminin (83%). L'âge médian était de 43 ans (extrêmes 29-59). Aucun cas n'est décédé.

Le délai moyen entre la date de début des signes et le retour en métropole était de 10 jours (extrêmes 1-26). Le délai moyen entre la date de début des signes et la date de déclaration était de 20 jours (extrêmes 7-33).

Cinq cas (83%) étaient présents en métropole pendant la période de virémie (1 jour avant et jusqu'à 7 jours après la date de début des signes). Aucun cas n'a séjourné dans un département autre que son département de résidence dans les 7 jours après la date de début des signes.

La moitié des cas ont été déclarés dans un département situé dans une zone d'implantation¹ et pendant la saison d'activité du vecteur² (*Aedes albopictus*).

¹ 10 départements français concernés en 2012 : Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Var, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Hérault, Lot et Garonne, Drôme.

² Du 1^{er} mai au 30 novembre

Figure 1 : Distribution du nombre de cas de chikungunya déclarés par mois, France métropolitaine, 2012

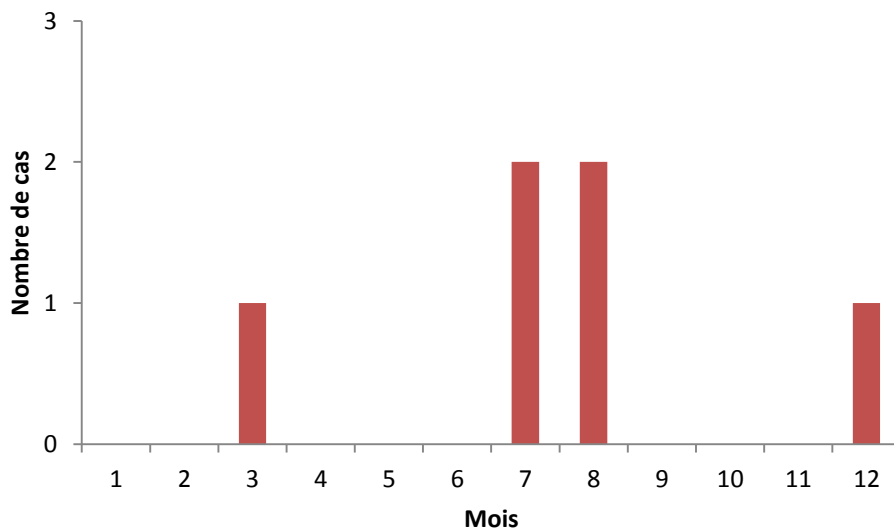


Figure 2 : Distribution du nombre de cas de chikungunya déclarés par pays de séjour, France métropolitaine, 2012

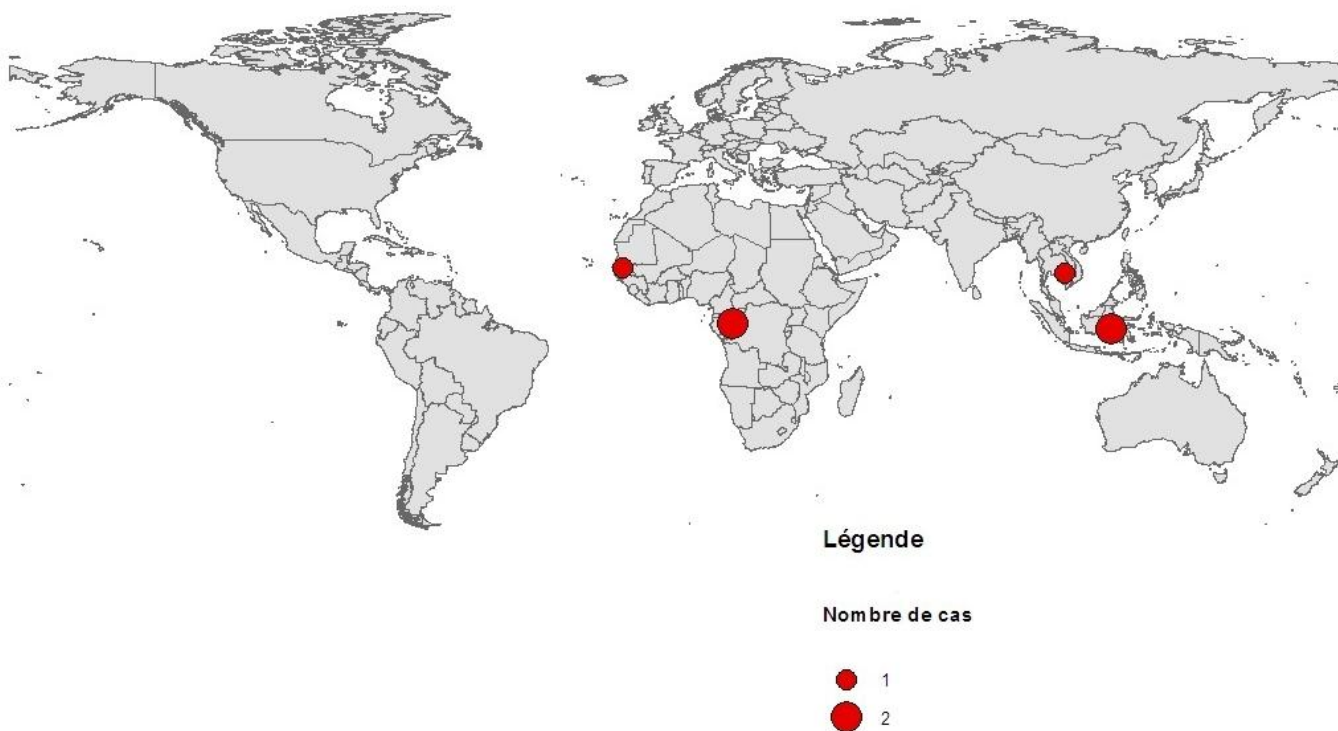


Tableau 1 : Distribution du nombre de cas de chikungunya déclarés par pays de séjour, France métropolitaine, 2012

Séjour	Nombre de cas (%)
Cambodge	1 (16,7)
Indonésie	2 (33,3)
Congo	2 (33,3)
Sénégal	1 (16,7)

Figure 3 : Répartition du nombre de cas de chikungunya déclarés par département de résidence, France métropolitaine, 2012



2. Déclaration obligatoire de la dengue

Entre janvier et décembre 2012, 110 cas de dengue ont fait l'objet d'une déclaration obligatoire (DO).

Parmi les 110 cas, 54 (49%) étaient de sexe masculin. L'âge médian était de 37,5 ans (extrêmes 8-68). Aucun cas n'est décédé.

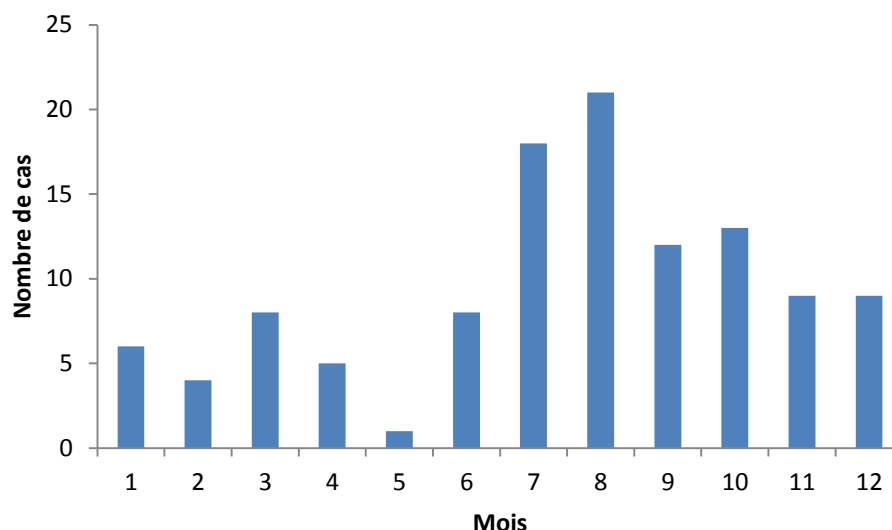
Le délai moyen entre la date de début des signes et le retour en métropole était de 0,5 jours (extrêmes -23-22). Le délai moyen entre la date de début des signes et la déclaration était de 15,8 jours (extrêmes 2-147).

Quatre-vingt-dix-huit cas (89%) étaient présents en métropole pendant la période de virémie (1 jour avant et jusqu'à 7 jours après la date de début des signes) et 6 (5,4%) n'était pas virémiques lors de leur retour en France métropolitaine (données non disponibles pour les 6 autres cas).

Huit cas (7%) ont séjourné dans un département autre que leur département de résidence dans les 7 jours après la date de début des signes.

Plus des trois quart des cas (77%) ont été déclarés dans un département hors zone d'implantation ou hors saison de circulation du vecteur. En revanche, 25 (23%) ont été déclarés dans la zone d'implantation¹ et pendant la saison d'activité du vecteur² (*Aedes albopictus*).

Figure 1 : Distribution du nombre de cas de dengue déclarés par mois, France métropolitaine, 2012



¹ 10 départements français concernés en 2012 : Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Var, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Hérault, Lot et Garonne, Drôme.

² Du 1^{er} mai au 30 novembre

Figure 2 : Distribution du nombre de cas de dengue déclarés par pays de séjour, France métropolitaine, 2012

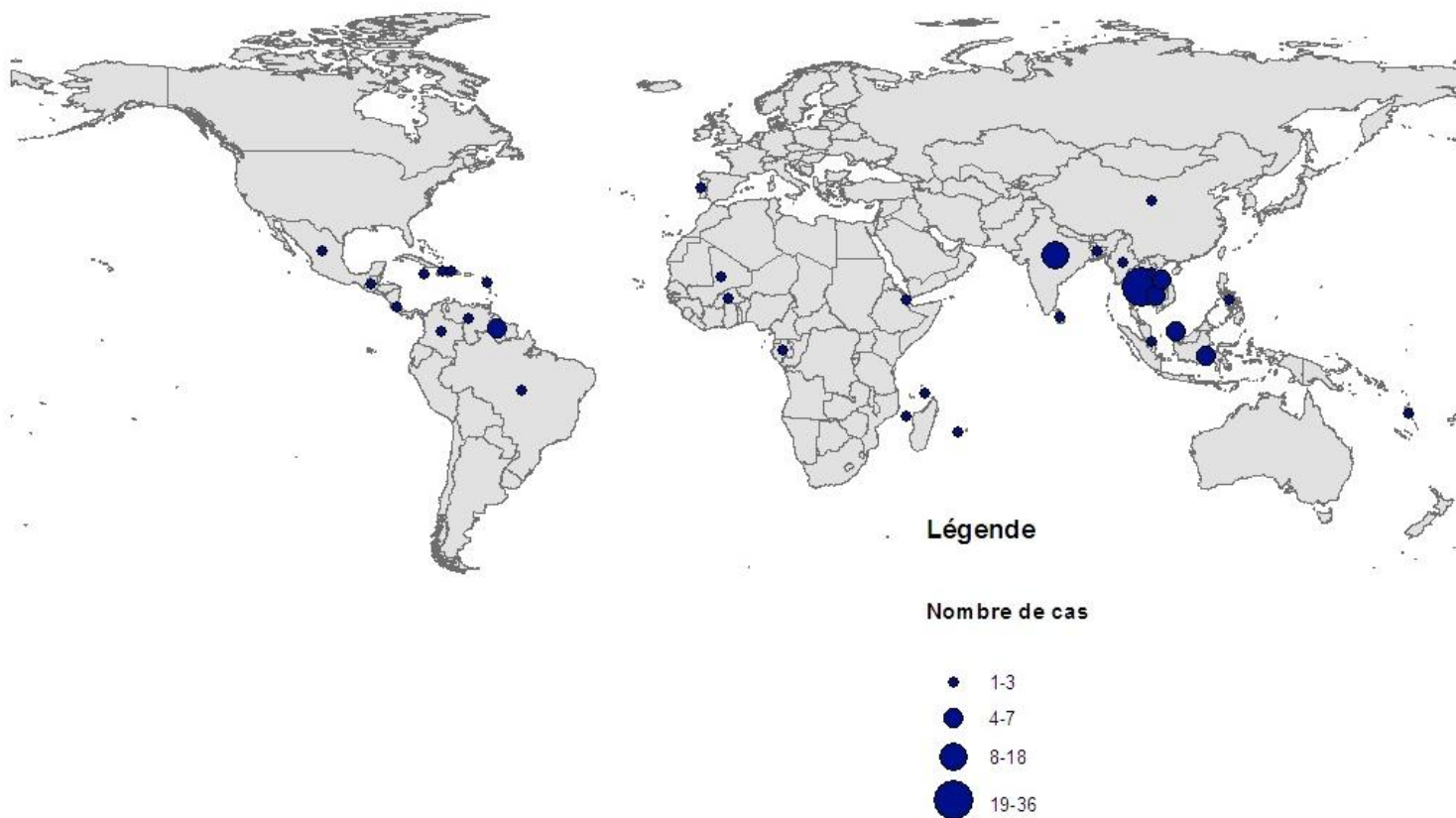


Tableau 1 : Distribution du nombre de cas de dengue déclarés par zone de séjour, France métropolitaine, 2012

Séjour	Nombre de cas (%)
Afrique	7 (6,4)
Asie	83 (75,5)
Amérique latine et Caraïbes	16 (14,6)
Pacifique	1 (0,9)
DFA ¹	1 (0,9)
Moyen-Orient	1(0,9)

¹DFA= Départements Français d'Amérique

Figure 3 : Répartition du nombre de cas de dengue déclarés par département de résidence, France métropolitaine, 2012

